



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

Maître d’Ouvrage

Maître d’Ouvrage Délégué

Projet d’Appui au Développement de la Formation Continue dans la Filière Forêt-Bois en Afrique Centrale (ADEFAC) – CZZ2499

DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITIONS

Recrutement d’un(e) graphiste de la cartographie des métiers et fiches métiers-compétences

Novembre 2021

Soumis par	EET
Descriptif de l’activité	Graphisme de la cartographie des métiers de la filière forêt-bois de l’exploitation à la 3e transformation, et des fiches métiers-compétences
Référence PTAB	Act. 3.2.2 – Complément de la cartographie des métiers et compétences
Montant	4 000 EUR
Financement	ADEFAC
Date de proposition	25 novembre 2021

Visa validation MOA
Le : 2 décembre 2021
Coordonnateur RIFFEAC - Claude KACHAKA

Visa validation MOD
Le : 2 décembre 2021
DG ATIBT – Benoît JOBBE-DUVAL

Validation par l’AFD
N/A pour ce marché

DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITIONS

Graphisme de la cartographie des métiers et fiches métiers-compétences

Novembre 2021

Plan du document

<u>1</u>	<u>DEMANDE DE PROPOSITIONS</u>	<u>- 2 -</u>
<u>2</u>	<u>LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION</u>	<u>- 3 -</u>
<u>3</u>	<u>CURRICULUM VITAE (CV) DE L'EXPERT (OU DES EXPERTS)</u>	<u>- 4 -</u>
<u>4</u>	<u>PROPOSITION FINANCIERE</u>	<u>- 5 -</u>
<u>5</u>	<u>TERMES DE REFERENCE ET ETENDUE DES SERVICES</u>	<u>- 6 -</u>
<u>6</u>	<u>CONTRAT-TYPE</u>	<u>- 17 -</u>

• • •

1 DEMANDE DE PROPOSITIONS

L'Agence Française de Développement, ci-après dénommée « l'AFD », et le RIFFEAC ont signé un Accord de Financement pour le projet ADEFAC – CZZ2499, ci-après dénommé le « Projet ». Le projet ADEFAC (appui au développement de la formation continue dans la filière forêt-bois en Afrique Centrale) est mis en œuvre par l'ATIBT, ci-après dénommé le « Client », conformément à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée en avril 2020 entre le RIFFEAC et l'ATIBT.

Le Client se propose d'utiliser une partie des fonds du projet pour effectuer des paiements autorisés au titre des Services : *Graphisme de la cartographie des métiers et des fiches métiers-compétences*. Pour de plus amples renseignements sur les Services, veuillez consulter les Termes de Référence (TDR) joints.

Un consultant sera choisi selon la méthode de sélection basée sur la qualité. L'expérience du candidat en matière de :

- (i.) créativité prouvée pour la visualisation de thématiques selon plusieurs axes hiérarchiques ;
- (ii.) organisation visuelle de plusieurs sujets et paragraphes sur une fiche ;
- (iii.) affichage de métiers ;
- (iv.) visualisation d'un schéma et de fiches sur des pages internet fréquentable sur écran d'ordinateur, de tablette et de téléphone ;
- (v.) communication sur la filière forêt-bois et/ou sur les métiers ;
- (vi.) publication numérique ;

et :

- (a.) sa maîtrise d'outils et logiciels de graphisme ;
- (b.) son style (un portfolio sera transmis avec le CV),

seront des critères déterminants pour la sélection.

Le budget maximum pour ces Services est de 4 000 euros hors taxes.

La présente Demande de Propositions comprend les documents suivants :

- La Lettre de soumission ;
- Le Curriculum vitae ;
- Le modèle de Proposition financière ;
- Les Termes de référence ;
- Le Contrat-type ;
- La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale.

Votre Lettre de soumission, votre CV incluant votre portfolio, et la Déclaration d'Intégrité dûment signée, doivent parvenir à l'adresse elise.mazeyrac@atibt.org au plus tard le 19/12/2021. Si besoin, des éclaircissements peuvent être obtenus à cette même adresse courriel.

2 LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION

[Lieu, date]

À : ATIBT (Association Technique Internationale des Bois Tropicaux)
A l'attention de Mme Elise Mazeyrac
Campus du Jardin d'Agronomie Tropicale de Paris
45bis Avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne CEDEX
FRANCE

Madame,

Je soussigné(e), ai l'honneur de vous proposer de réaliser les Services de *Graphisme de la cartographie des métiers et des fiches métiers-compétences*, à titre de Consultant, conformément à votre Demande de Propositions en date du 02/12/2021.

Je vous présente mes expériences et connaissances dans mon CV ci-joint, ainsi qu'un aperçu de mon style à travers mon portfolio (... *ici mettre des liens vers le ou les site(s) internet avec vos réalisations relevant pour l'actuelle demande de propositions*).

Le montant de ma Proposition financière s'élève à [*insérer le montant en lettres et en chiffres*]. Ce montant est un montant net d'impôts, de droits et de taxes dans le pays du Client et inclut tous impôts, droits et taxes dans tout autre pays.

Je reconnais que vous n'êtes tenu(e) d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom du Consultant : _____

Signature du Consultant : _____

Adresse : _____

3 CURRICULUM VITAE (CV) DE L'EXPERT (OU DES EXPERTS)

Vous joindrez à votre proposition le ou les CV détaillé(s) et mis à jour, et avec des liens informatiques vers votre portfolio.

4 PROPOSITION FINANCIERE

	<i>Prix unitaire :</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant total HT</i>
<i>Rémunération</i>	<i>(honoraires par jour HT)</i>		
<i>Autres frais :</i>	<i>(préciser si forfait ou remboursable pour chaque item)</i>		

Les conditions de paiement et le contenu de chaque prix sont :

Signature du Consultant : _____

Adresse : _____

5 TERMES DE REFERENCE ET ÉTENDUE DES SERVICES

5.1 Éléments contextuels

5.1.1 Contexte général du projet

Le 03 février 2020, le RIFFEAC a signé avec l'AFD une convention de financement relative au projet d'appui au développement de la formation continue dans la filière forêt-bois en Afrique Centrale (ADEFAC), d'une durée de cinq ans avec un budget de cinq millions d'Euros (Convention CZZ2499 01).

Le RIFFEAC a la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage principale d'ADEFAC. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par l'ATIBT à travers une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée entre le RIFFEAC et l'ATIBT le 07 avril 2020. Les procédures de gestion et de répartition des rôles entre ATIBT et RIFFEAC sont définies dans la Convention de Financement, la Convention de Délégation de maîtrise d'ouvrage, et sont détaillées dans le manuel de procédures (MDP) et le document programme d'exécution technique et financière (DPETF).

Le projet ADEFAC a pour objectif de contribuer à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, via le développement d'une offre de formation continue pour la filière forêt-bois (amont et aval) dans les pays d'Afrique Centrale, coconstruite par les milieux professionnels et les institutions de formation du secteur, permettant d'améliorer l'employabilité et les qualifications des acteurs, et de valoriser la filière économique.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs activités, telles que définies dans le DPETF, seront réalisées sous forme de contrat de prestation de service, attribué conformément aux Directives de passation des marchés de l'AFD et au Manuel de procédures du projet, ou bien réalisées par l'Equipe d'exécution technique (EET), avec ou sans appui extérieur.

5.1.2 Contexte spécifique

Lors de la mise en œuvre du projet PARAFE, une cartographie des métiers du secteur privé de la filière forêt-bois a été effectuée (voir annexe 1). Cette cartographie permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des métiers de la filière (essentiellement de la filière amont – exploitation). Les métiers sont organisés selon un double axe : les champs professionnels ou domaines d'activités (production, transport, commercialisation, etc.) et les niveaux de responsabilité (cadres, agents de maîtrise, ouvriers, etc.).

Dans le cadre du projet ADEFAC, cette cartographie des métiers a été complétée et accompagnée d'une trentaine de fiches métiers-compétences (activité 3.2.2). Cette cartographie complétée intègre l'ensemble de la filière de l'exploitation forestière à la 3e transformation, ainsi que les acteurs des PME-PMI et les artisans. Les fiches métiers-compétences incluent, elles, les principales rubriques suivantes : définition ; conditions générales d'exercice ; conditions d'accès au métier ; compétences techniques de base principales (essentiellement les principaux savoir-faire spécifiques au métier ; compétences associées (typiquement des sujets de formation continue) ; capacités liées à l'emploi (les « savoir-être ») ; activités spécifiques ; conditions particulières du travail et les lieux d'exercice.

L'EET a travaillé en collaboration avec les organisations professionnelles d'entreprises et leurs adhérents, afin d'ajuster au mieux la cartographie et les descriptions des différents métiers, au-delà des emplois spécifiques ou des particularités de telle ou telle entreprise.

Le travail de graphisme sollicité concerne la mise en forme de la cartographie des métiers, ainsi que des fiches métiers-compétences construites par les membres de l'EET.

5.2 Objectifs et Résultats attendus

5.2.1 Objectif

L'objectif de cette prestation est de proposer une représentation graphique et organisée des différents métiers de la filière forêt-bois (la cartographie des métiers) ; ainsi que de proposer une mise en page graphique pour la présentation des fiches métier-compétences détaillées de ces métiers.

Ces représentations devront être visualisables sur des supports numériques (sur ordinateur, tablette, téléphone, etc. via des sites internet) ; avec l'option d'être imprimés sur des supports papier.

5.2.2 Objectifs spécifiques et résultats attendus

OBJECTIF(S)	RESULTAT(S) ATTENDU(S)
1 Réaliser le graphisme et la mise en forme de la cartographie des métiers de la filière forêt-bois	→ Le graphisme de la cartographie (visualisation organisée) des métiers est réalisé intégrant les différents champs/domaines professionnels.
2 Créer un modèle stable de fiche métier-compétences sans portrait d'acteur, utilisable pour l'ensemble des métiers décrits par l'EET et d'autres à venir ; et réaliser le graphisme de 35 fiches.	→ Un modèle de fiche métier-compétences sans espace 'portrait d'acteur' est proposé pour affichage sur internet, et avec une option pour télécharger et imprimer et qui peut être utilisé par les membres de l'équipe du projet. → 35 fiches mises en page selon le modèle.
3 Créer un modèle stable de fiche métier-compétences intégrant une partie réservée à un court portrait d'acteur utilisable par l'EET.	→ Un modèle de fiche métier-compétences intégrant un espace dédié pour un portrait d'acteur (photo et texte)

5.3 Livrables

- Une cartographie des métiers mise en forme conformément à la charte graphique du RIFFEAC, visualisant les différentes dimensions des métiers (secteurs/ domaines professionnels, niveaux de compétences ou de responsabilité).
- 35 fiches métier-compétences mises en page graphiquement.
- Un modèle type de mise en page graphique des « fiches métier-compétences sans portrait d'acteur » stabilisé et fixé pour un usage par les membres de l'EET dans la suite du projet.
- Un modèle type de mise en page graphique des « fiches métier-compétences avec portrait d'acteur » stabilisé et fixé pour un usage par les membres de l'EET dans la suite du projet.

5.4 Caractéristiques de la demande

5.4.1 RIFFEAC et ATIBT

5.4.1.1 Le RIFFEAC

Depuis 2005, le Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale (RIFFEAC) a été reconnu par la COMIFAC comme la plateforme régionale pour la mise en œuvre de l'axe « formation et renforcement des capacités » du Plan de Convergence.

Le RIFFEAC est composé de 32 institutions de formation forestière et environnementale d’Afrique Centrale, réparties dans 9 pays de l’espace COMIFAC (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA, RDC, Rwanda, Tchad). Il coordonne divers projets de renforcement des capacités de ses institutions membres (IM) et des acteurs du secteur privé forestier.

Le RIFFEAC dispose d’un site internet à travers lequel il communique sur les initiatives menées par le Réseau ou l’un de ses membres. Ce site internet, dynamisé récemment est encore en cours d’appropriation par les équipes du Réseau : <https://riffaac.org/>.

En 2016, le RIFFEAC s’est doté d’une charte graphique révisée (qui sera transmise au moment de la contractualisation). Et depuis début 2021, le RIFFEAC publie également une infolettre, d’abord trimestrielle et actuellement mensuelle.

5.4.1.2 L’ATIBT

L’Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) est une association forte d’un réseau de plus de 130 membres, dont des entreprises privées, des groupements et syndicats professionnels, des équipes de recherche, des bureaux d’études, des experts individuels du secteur, des ONG, des fournisseurs de matériels, des importateurs et négociants en bois, etc., actifs dans près de 30 pays, et dont l’objectif est de contribuer au développement durable et responsable de filière forêt-bois tropicale, de la forêt aux marchés.

L’ATIBT dispose de deux sites internet : <https://www.atibt.org/fr> et www.fair-and-precious.org.

L’Association communique de manière hebdomadaire au travers d’une newsletter ; ainsi que ponctuellement via des flash-news.

5.4.2 Cibles

La cartographie et les fiches métiers s’adressent à un public large, intéressé par les métiers de la filière forêt-bois et en particulier aux jeunes et moins jeunes qui souhaitent s’orienter professionnellement vers les métiers de la filière, mais également à des professionnels désirant faire évoluer leurs parcours professionnels.

Ces documents pourront également être utiles pour les institutions de formation pour l’identification et la préparation des modules de formation, les entreprises industrielles, PME et artisans, ainsi que leurs groupements et syndicats professionnels, comme outil descriptif des métiers de la filière et à des fins de communication, par exemple dans le cadre de recrutements.

Le RIFFEAC et l’ATIBT (et leurs membres), pourront également utiliser ces documents lors de leur participation à des forums des métiers, réunions publiques, conférences, forums, etc.

5.4.3 Contenus

5.4.3.1 Cartographie des métiers

La cartographie des métiers demande une intervention innovante et créative. Elle doit être une représentation visuelle des métiers de la filière forêt-bois, décrits dans les différentes fiches métier-compétences et organisés de façon à faire apparaître les proximités entre métiers d’un même champ ou domaine professionnel, mais également le niveau de compétences ou de responsabilité.

Quelques exemples de cartographie de métiers sont disponibles en Annexe 1.

5.4.3.2 Fiches métier-compétences

Les fiches métier-compétences sont actuellement des documents de maximum une page recto-verso au format A4. Elles comprennent plusieurs rubriques comme : une description générale du métier, les conditions

générales d'exercice et la description des principales activités ; les compétences techniques de base nécessaires pour l'exercer ; et les conditions spécifiques d'exercice.

En fonction des métiers décrits, elles peuvent être de longueur variable, mais ne dépassant pas la page recto-verso actuellement.

La mise en page actuelle (Annexe 2), inspirée des fiches du Répertoire Opérationnel Africain des Métiers et Emplois (ROAME) et de la charte graphique du RIFFEAC pourra évoluer pour rendre plus dynamique la mise en page. L'équipe de projet souhaite également que soit prévu une ou des espaces permettant d'insérer des images, photos ou illustrations qui permettent de rendre visible et incarner le métier décrit.

5.4.3.3 *Fiches métier-compétences avec portraits d'acteur*

Par ailleurs, toutes les fiches métiers-compétences devront à terme comporter un court portrait d'acteur. Ces portraits d'acteurs seront recueillis et intégrés au fil du projet.

Aussi, il est demandé au prestataire de proposer un modèle de fiche métiers-compétences intégrant un espace dédié à un portrait d'acteur, ainsi que d'une photo.

Par exemple, le contenu et la longueur d'un portrait d'acteur serait de ce type de format :

« *Prénom NOM*

Née à Ville, xx ans, xx enfants

Prénom était d'abord baby-sitter, mais elle aime le changement et voudrait rencontrer des nouvelles personnes.

Elle a appris le métier de cariste lors qu'elle travaillait pour xx, ensuite elle a travaillé pour la société xx, et actuellement elle travaille déjà depuis 5 ans à la scierie de xx.

Elle conduit trois petits modèles d'élévateurs, et un télescopique. Elle soulève en général des colis et des petits billons. Elle utilise l'élévateur avec télescope pour porter des personnes en cas d'entretien ou de réparations, et pour enlever ou placer des colis très haut.

Elle aime la conduite, et apprécie la tension lors qu'il faut monter un colis lourd ou à placer haut, et qu'il faut maintenir l'équilibre de l'élévateur. »

5.4.4 **Format du projet**

5.4.4.1 *Cartographie des métiers*

Le prestataire proposera des maquettes pour une représentation graphique des métiers de la filière forêt-bois lisible, facile à comprendre et sur base des dimensions mentionnées dans le paragraphe 3.3 Contenus.

La cartographie devra pouvoir être visualisée en ligne, sur un ordinateur, une tablette ou un téléphone, à partir du site internet du RIFFEAC.

5.4.4.2 *Fiches métier-compétences simples*

Le prestataire proposera des maquettes de présentation graphique des fiches métier-compétences à partir des fiches produites par l'EET et de différents exemples disponibles en ligne pour d'autres secteurs. Le modèle proposé devra être fixe et permettre aux membres de l'équipe du projet de pouvoir ajouter de nouvelles fiches dans le cours du projet, sans avoir à revoir, modifier ou « abîmer » la mise en page proposée.

Le document devra être au maximum un document recto-verso, quelque que soit la taille de la fiche (A4, A3). Il devra être lisible sur ordinateur, tablette et téléphone. Téléchargeable et imprimable dans une qualité suffisante (résolution images).

Le prestataire mettra en page l'ensemble des 35 fiches métier-compétences actuellement disponibles.

5.4.4.3 Fiches métier-compétences avec portrait d'acteur

A partir du modèle type développé ci-dessus, le prestataire proposera un modèle adapté permettant d'intégrer un court portrait d'acteur à la fiche descriptive du métier (texte + photo).

5.4.5 Diffusion

Les documents produits seront diffusés principalement sur internet dans un premier temps, via les rubriques « médiathèques » ou « ressources en ligne » des sites de l'ATIBT et du RIFFEAC.

Les fichiers devront être téléchargeables sur les sites internet en version PDF.

5.4.6 Outils méthodologiques d'appui

Voir annexes :

- Exemples cartographie de métiers ;
- Exemple actuelle fiche métier-compétences ADEFAC et fiches d'autres organisations ;
- Infolettre RIFFEAC.

5.4.7 Droits d'auteur et remise des fichiers sources

La remise de livrables à l'ATIBT signifiera la cession des droits d'auteur et des fichiers sources. Les fichiers sources seront donc également remis à l'ATIBT et lui donnera le droit de les utiliser. Pour cette raison lors de la livraison des versions finales le consultant remettra également à l'ATIBT une attestation de remise des fichiers sources, sur laquelle l'ATIBT signera pour accuser réception.

5.5 Budget prévisionnel

Le budget maximum envisagé pour cette prestation est 4 000 € hors taxes.

Ce budget doit intégrer l'ensemble des coûts de la prestation, ainsi que les éventuels coûts annexes : images stock, licence d'utilisation d'une police, logiciel graphique indispensable si tel est le cas, etc.

5.6 Annexe 1 – Exemples cartographie de métiers

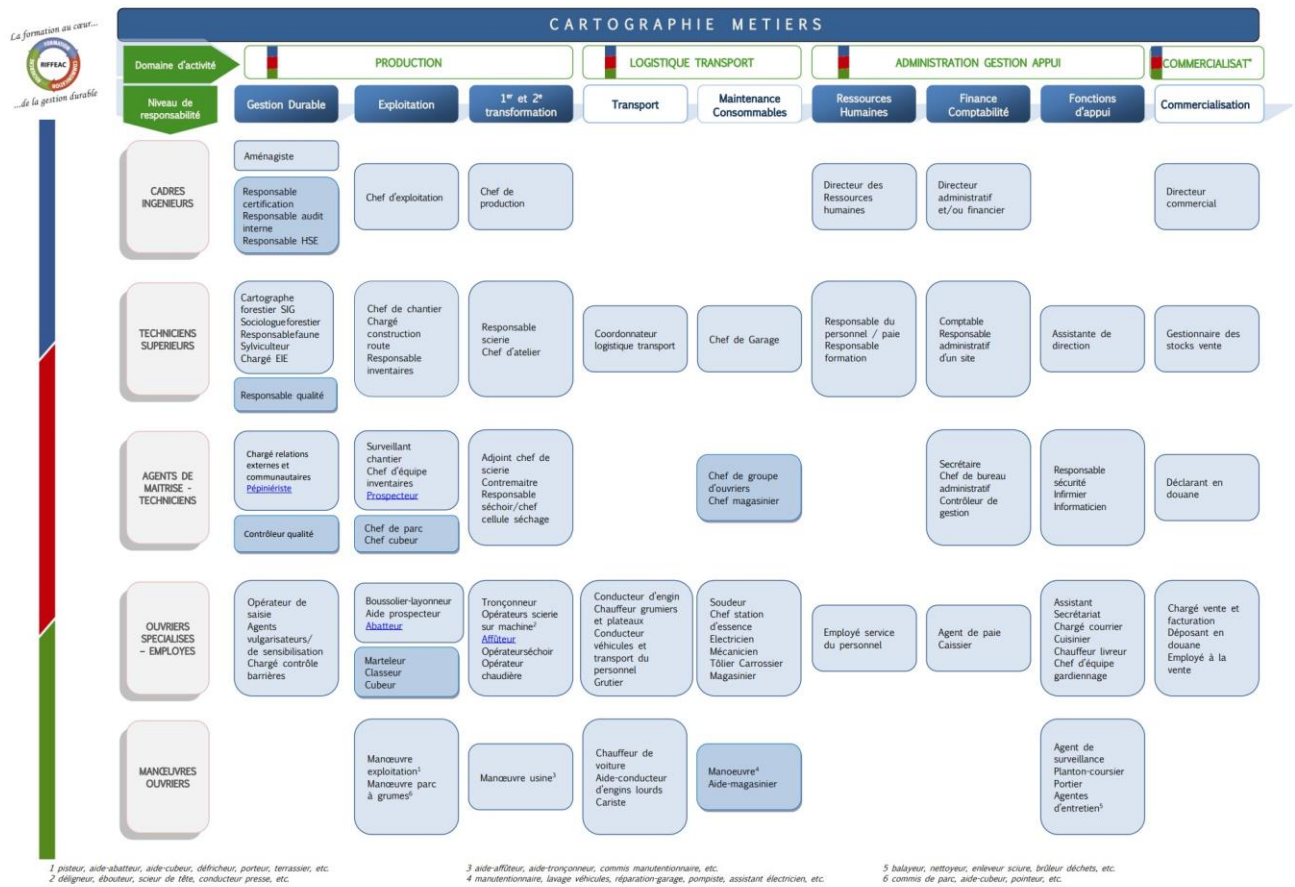



Figure 1 - Visualisation cartographie des métiers de la filière forêt-bois Projet PARAFE



Figure 2 - Exemple cartographie des métiers de l'informatique

5.7 Annexe 2 – Exemples fiches de métier-compétences

La formation au cœur...
...de la gestion durable



Réseau des
Institutions de
Formation
Forestière et
Environnementale d'
Afrique
Centrale

Intitulé:
MENUISIER

Code:
Code ROAME

Appellations:

Photo

REFERENTIELS METIERS-COMPETENCES

CONDITIONS GENERALES

DEFINITION :

Le/La menuisier(e) fabrique des immobiliers en bois. Il/elle transforme le bois en produits finis. Le/La menuisier(e) de bâtiment travaille sur l'enveloppe du bâtiment (fenêtres, portes extérieures, volets, garde-corps, etc.). Le menuisier d'agencement fabrique et pose les éléments d'aménagement intérieur du bâtiment (portes, escaliers, placards, parquets, éléments de séparations de pièces, d'habillage et de décoration, aménagements de cuisines, etc.).

C'est aussi, au-delà d'un professionnel d'atelier, un homme ou une femme de chantier qui assure la pose et l'ajustage des éléments fabriqués.

CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE :

Le métier de menuisier(e) s'exerce dans un atelier et sur les chantiers de construction des clients. Il/Elle travaille à l'extérieur en majorité debout. Il/elle prépare des pièces à placer dans un atelier souvent en équipe avec des artisans menuisiers, assisté de ses apprentis. Dans son atelier il/elle peut également avoir son bureau pour les travaux d'analyse, de conception (préliminaires) en respectant les consignes de sécurité.

Le/La menuisier(e) travaille dans des entreprises de taille variable soit sur un travail posté soit en tenant différents postes. Il/elle peut diversifier ses compétences et évoluer vers un poste de chef(fe) d'équipe ou bien créer son entreprise.

CONDITIONS D'ACCES AU METIER :

Le plus souvent le métier de menuisier(e) est accessible à partir d'un diplôme de niveau 2 ou 3 (ex : CAP, BEP, bac professionnel) ou suite à un apprentissage sur le tas.

COMPETENCES TECHNIQUES DE BASE (OU COMMUNES) :

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance des essences de bois ✓ Connaissance des outils manuels ✓ Connaissance du matériel de quincaillerie ✓ Connaissance des produits semi-finis ✓ Connaissance des produits de traitement et de finition 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Capable de lire un plan ✓ Savoir schématiser un ouvrage / Exécuter des tracés ✓ Connaissances des différentes machines-outils et leurs opérations ✓ Connaissance des techniques d'assemblage des pièces du bois ✓ Connaissance des règles de sécurité
---	---

Compétences associées	Capacités liées à l'emploi
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compétences en dessin et en calcul ✓ Gestion d'entreprise et bases de comptabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne condition physique ✓ Bonne gestionnaire d'équipe ✓ Créativité, soin et précision ✓ Vivacité, assiduité, ponctualité ✓ Faculté de compréhension des besoins du client ✓ Bonne en communication, négociation et partage de connaissances

CONDITIONS SPECIFIQUES :

Activités spécifiques	Conditions particulières du travail	Lieux d'exercice
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudier la faisabilité de l'ouvrage ✓ Dessiner de l'ouvrage ✓ Elaborer la fiche de débit ✓ Faire le choix du bois selon la fiche et d'autres intrants ✓ Couper et corroyer (dégauchir, raboter) le bois ✓ Effectuer d'autres usinages du bois (traçage, mortaisage, teppage, moulurage, feuillage, rainurage) ✓ Montage de l'ouvrage et effectuer les finitions 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bruit, poussière et odeur de bois ✓ Port régulier des objets lourds ✓ Travail sous pression parfois ✓ Port d'équipements de protection individuelle (combinaison, chaussures de sécurité, casque anti-bruit) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Atelier de menuiserie ✓ Chantier

Figure 3 - Exemple fiche actuelle métier-compétences ADEFAC



Fiche métier: Bûcheron (ne)

(Agent d'exploitation forestière ; agent technique forestier)

Indispensable ? la bonne gestion des forêts et ? la filière

Descriptif de l'activité

Le bûcheron est un ouvrier qualifié pour exécuter des coupes de bois en forêt aux moyens d'outils de plus en plus performants qu'il doit savoir entretenir. Sa tâche consiste à abattre les arbres sans faire de dégâts aux peuplements (jeunes semis, arbres voisins), à les façonner, c'est-à-dire les ébrancher, et les trier par type de produits (bois d'œuvre, bois de chauffage, bois d'industrie), pour faciliter le travail du débardeur. Il doit tenir compte des cahiers des charges, savoir reconnaître le marquage des arbres, être capable de calculer le volume de bois abattu, connaître les règles de sécurité du travail.

Compétences requises

Connaissance...

Ce travail nécessite de bonnes connaissances des règles de l'exploitation forestière et de la sylviculture. Il faut avoir aussi le sens de l'orientation. ??

Habileté??

Le métier s'adresse aux personnes qui, proches de la nature, aiment les travaux manuels. Car il faut une grande habileté : les techniques de travail demandent une certaine maîtrise, chaque arbre est un cas particulier. Des connaissances en petite mécanique sont nécessaires afin de pouvoir entretenir au mieux ses tronçonneuses.

Endurance et résistance?

Santé et endurance physique sont exigées, car le bûcheron travaille en plein air, ce qui nécessite une bonne robustesse physique.

Autonomie et responsabilité?

Le bûcheron doit être capable de travailler de manière autonome : il travaille le plus souvent en petite équipe, mais doit savoir s'organiser seul. Le respect des consignes de sécurité est indispensable.

Emploi et évolutions

Entreprises de travaux forestiers (salarié ou chef d'entreprise), ONF, exploitants forestiers, coopératives forestières, propriétaires privés et communes. Un bûcheron peut devenir chef d'équipe, être à son compte en tant qu'entrepreneur de travaux.

Témoignage

Jean-Marc, entrepreneur de travaux forestiers en bûcheronnage (Auvergne)

En quoi consiste votre métier ?

Si l'on veut résumer en quelques mots, je dirais produire et récolter du bois. La production forestière consiste à planter l'arbre et à le faire pousser. C'est ce que l'on appelle les travaux sylvicoles. La seconde partie de mon activité est la récolte forestière : c'est à dire abattre les arbres pour les transformer en produits : soit en bois de chauffage, soit en bois destiné à l'industrie. Nous effectuons ces travaux soit dans des forêts privées (appartenant à des particuliers) soit dans des forêts gérées par l'ONF. Nous sommes en fait des prestataires de services.

Pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez choisi ce métier ?

Figure 4 - Exemple fiche métier www.metiers-foret-bois.org

CONDUCTEUR-OPÉRATEUR DE SCIERIE

Tronçonner, scier, découper, le travail du scieur est essentiel à la transformation de l'arbre en matériau de construction.

PORTRAIT

Julien, 24 ans, scieur, Entreprise Monnet Sève, Outriac (01)

Un travail de précision

« Un laser sur le slabber et un autre sur la cabine de scie... », nous sommes dans la plus grosse scierie française de résineux, près de Bourg-en-Bresse. Charpente de maison, menuiserie, bois de gros œuvre, fournitures pour magasins de bricolage... la société Monnet Sève répond à la demande du client. Julien y travaille depuis un an comme scieur.

« Dans ce métier, on commence par empiler le bois pour apprendre à évaluer les sections. Celui qui est motivé et donne satisfaction peut évoluer très rapidement. »

Lors de son embauche, Julien n'avait aucune notion du métier de scieur. Il s'est formé « sur le tas » sous le regard attentif d'un tuteur. « Pendant plus de six mois, je suis resté après mes heures de travail pour comprendre le fonctionnement de la scie à ruban. Quand j'ai réussi à me servir de la machine, j'ai pu me concentrer sur le bois pour en récupérer le maximum. »

Griffes, retourneurs... le laser aligne le bilton par rapport à la scie. « Je travaille en général sur 3 faces pour qu'il y ait le moins de perte possible. Quand j'ai atteint le noyau, je rentre la cote en automatique. Le reste se fait à l'œil. » Un travail de grande précision et de réflexion, car à la moindre inattention, le bilton peut être perdu.



Ce professionnel commence par sélectionner dans le parc à grumes, parmi les troncs ébranchés, ceux qui seront écorcés et débités. Les billes ainsi obtenues sont transférées dans l'atelier de scierie. Sous les dents acérées de la scie de tête, planches et poutres sont découpées. Elles passent ensuite à la scie de reprise, où elles sont affinées et prennent leur aspect définitif. Elles sont alors prêtes à être façonnées pour l'ameublement, la charpente, la menuiserie, ce que l'on appelle la deuxième transformation.

De plus en plus souvent, la commande des machines se fait depuis un poste informatisé qui réalise les calculs de réglage avec une grande précision.

Mais si les moyens techniques facilitent le travail, la connaissance du bois et des différentes essences (dureté, résistance à la torsion, fragilité à la coupe, etc.) demeure indispensable. La maîtrise des techniques de réglage et de conduite de machines de scierie

de cet ouvrier spécialisé lui permet de s'adapter aux imperfections de la bille, d'optimiser la coupe et de réduire les pertes, tout en respectant les consignes de sécurité et les normes environnementales. Beaucoup de minutie et une bonne vision en relief sont requises.

Dans les petites scieries, le scieur s'occupe, en plus du sciage et de la coupe, de l'entretien des machines et de l'affûtage des outils (scies, lames). Dans les grandes structures, ces tâches concernent des métiers indépendants.

Possibilité de devenir courtier, commercial, chef d'équipe ou de scierie.

On l'appelle également scieur. ■

QUELS DIPLÔMES ?

- CAP conducteur-opérateur de scierie
- CAP mécanicien-conducteur scieries et industries mécaniques du bois
- Bac pro technicien de scierie
- Bac STI spécialité génie mécanique option bois et matériaux associés

5.8 Annexe 3 – Exemple Infolettre RIFFEAC



RIFFEAC
Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale

Bonjour, bon début de mois de novembre à tous.

Retrouvez ici quelques unes des actualités du RIFFEAC, et surtout n'oubliez pas de faire un tour sur le site internet du RIFFEAC pour plus d'informations.

Bien à vous!
<https://www.riffeac.org>

Les dernières actualités



Déroulement de la mission des Consultants ADEFAC pour l'appui-accompagnement des TPE-PME au Cameroun

Dans le cadre des activités du projet ADEFAC, une mission d'appui accompagnement des PME-TPE à intégrer la fonction formation dans le management de leurs structures est en cours au Cameroun depuis le 11 octobre 2021



Les entreprises forestières du Gabon et du Cameroun formées à la GPEEC

Les personnels des RH, les chefs de production et responsables certification des entreprises forestières au Gabon et au Cameroun ont été formés à la Gestion régionale des effectifs, des emplois et des

Figure 6 - Exemple Infolettre RIFFEAC

6 CONTRAT-TYPE

LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu le [insérer la date de début des Services], par et entre

L'**Association Technique Internationale des Bois Tropicaux** (« le Client »), mandataire au nom et pour le compte du Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC), ayant son établissement principal à 45bis avenue de la Belle-Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne, France

et

[insérer le nom du Consultant] (« le Consultant »), résidant à [insérer l'adresse du Consultant]; Téléphone : _____, Courriel : _____

CONTEXTE:

L'Agence Française de Développement, ci-après dénommée « l'AFD », et le RIFFEAC ont signé un Accord de Financement pour le projet ADEFAC – CZZ2499, ci-après dénommé le « Projet ». Le projet ADEFAC est mis en œuvre par l'ATIBT, conformément à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée en avril 2020 entre le RIFFEAC et l'ATIBT.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Client a besoin d'un Consultant pour réaliser les Services décrits dans l'Annexe A « Termes de référence et Etendue des services ».

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Consultant fournisse les Services visés ci-après, et

ATTENDU QUE le Consultant accepte de fournir lesdits Services,

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT ont convenu ce qui suit :

- 1. Services**
 - (i) Le Consultant fournit les Services et soumet les rapports spécifiés dans l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » qui forme partie intégrante du présent Contrat (« les Services ») ;

- 2. Calendrier**

Le Consultant fournit les Services pendant la période commençant le [insérer date de début] et s'achevant le [insérer date d'achèvement], ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit.

- 3. Paiement**
 - A. Montant plafond

Pour les Services fournis conformément à l'Annexe A, le Client paiera au Consultant un montant plafonné à [insérer montant plafond], étant entendu que ce Montant plafond comprend la totalité des coûts et des bénéfices du Consultant ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable.

 - B. Termes de Paiement

Le calendrier et les conditions des paiements sont indiqués dans l'Annexe C.

Les paiements sont effectués dans les 30 jours suivant la date à laquelle le Consultant a présenté des factures originales en double exemplaire au Coordinateur désigné au paragraphe 4, sur le **compte bancaire suivant, dont l'ensemble des détails sont précisé dans le relevé d'identité bancaire dans l'Annexe C « RIB du consultant »** :

Numéro IBAN de compte bancaire : [...]

Titulaire du compte bancaire : [...]

4. Administration du Contrat

A. Coordinateur.

Le Client désigne comme coordinateur **prénoms noms** ; le Coordinateur sera responsable de la coordination des Services relevant du Contrat, de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement, ainsi que de l'acceptation des livrables au nom du Client.

B. Rapports

Les rapports énumérés à l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » et **validés par l'ATP** seront présentés dans le cadre des Services et serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3.

5. Normes de Performance

Le Consultant s'engage à fournir les Services conformément aux standards d'éthique professionnelle et les plus exigeants.

6. Devoir de Réserve

Pendant la durée du présent Contrat et les deux années suivant son expiration, le Consultant ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

7. Propriété des Documents et Produits

Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le Consultant prépare pour le compte du Maître d'Ouvrage au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété du Client. Le Consultant peut conserver un exemplaire desdits documents et logiciels.

8. Activités interdites au Consultant

Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, équipements ou prestations de services (autres que consultant) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait lié.

9. Assurance

Le Consultant souscrira à une police d'assurance appropriée.

- 10. Transfert** Le Consultant ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable du Client.
- 11. Droit applicable et Langue du Contrat** Le Contrat est soumis au droit du Cameroun et la langue du Contrat est le français.
- 12. Résiliation** Le Client pourra résilier le Contrat si le Consultant ne fournit pas les Services ou s'il ne présente pas les rapports attendus, conformément à l'Annexe A. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l'issue d'un délai de 30 jours.
- 13. Règlement des différends** Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l'invalidité dudit Contrat, seront réglés par arbitrage conformément aux règles d'arbitrage de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International) actuellement en vigueur.
- 14 Déclaration d'Intégrité** Le Consultant respectera les engagements contenus dans la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social. Une copie signée de ce document est jointe en Annexe D.
- 15 Statut du Consultant** Si le Consultant a le statut légal d'un consultant indépendant, il n'est en aucun cas réputé être un fonctionnaire du pays du Client ou un salarié du Client. Le Consultant ne pourra prétendre à aucun paiement, remboursement, allocation, indemnisation ni pension, autre(s) que celle(s)/ceux expressément stipulés au Contrat.

POUR LE CLIENT

POUR LE CONSULTANT

Signé par _____

Signé par _____

Titre _____

Titre _____

6.1 Annexe A - Termes de référence et Etendue des Services

[Intégrer les TDR de la prestation]

6.2 Annexe B – CV et portfolio

[Intégrer le CV et le portfolio du consultant]

6.3 Annexe C - Termes de paiement et RIB

Le Contrat est à prix global et forfaitaire.

[Inclure le tableau de la Proposition Financière après négociation des prix proposés par le Consultant]

	<i>Prix unitaire :</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant total HT</i>
<i>Rémunération</i>	<i>(honoraire par jour HT)</i>	<i>(A définir par le Client)</i>	
<i>Autres frais :</i>	<i>(préciser si forfait ou remboursable pour chaque item)</i>	<i>(à définir par le Client)</i>	

Les conditions de paiement et le contenu de chaque prix sont :

[Précisez, pour chaque frais, les conditions d'éligibilité et le contenu du prix]

Termes de paiement

- a) ..% du Prix du Contrat sera payé à la signature du Contrat ;
- b) ..% du Prix du Contrat sera payé à l'approbation de l'ensemble des livrables.

[En cas de remboursables, indiquer :

En cas de remboursables, les justificatifs de dépense seront joints à la facture. Le remboursement des frais ne pourra intervenir qu'à hauteur du montant maximum stipulé au Contrat.]

6.4 Annexe D Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : _____ (le "**Marché**"¹)

A : Association Technique Internationale de Bois Tropicaux – ATIBT (le "**Maître d'Ouvrage Délégué**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

¹ Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

- 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maitre d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maitre d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maitre d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maitre d'Ouvrage ;
 - 3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
 - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maitre d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage, qui en informera l’AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l’exécution du Marché :
- 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maitre d’Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maitre d’Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maitre d’Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maitre d’Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l’AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l’exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l’AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de² _____

Signature : _____

En date du : _____

² En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.